

## Extrait du Registre des Délibérations Séance du 7 AVRIL 2022 Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET: 2022-02-29 - URBANISME (2.1) - COMMUNE DE TOUL -MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME – MODALITES **DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC** 

**DATE DE CONVOCATION: 31 MARS 2022** 

**DATE DE PUBLICATION: 12 AVRIL 2022** 

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1er étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Etaient présents :	FONTAINE André, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI C.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON E.), STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT J-F), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER A-H), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET T.), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION F.), COLIN Xavier, HARMAND Alde (ayant la procuration de RIVET L.), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ à compter de la 2022-02-28), LE PIOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de GUEGUEN M.), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE M. à compter de la 2022.02.28), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de ERDEM O.), LALEVEE Lucette (ayant la procuration de DICANDIA C.), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, COUTEAU Jean-Pierre.
Etaient excusés :	COLLET Thierry, AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, DOHR Hervé, MANSION François, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, CHENOT Tony, ORDITZ Jackie, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, GUYOT Gilles.
Avis de procuration :	Du début à la 2022-02-27 : 9 avis de procuration. De la 2022-02-28 à la fin : 10 avis de procuration.
Avis de suppléance :	Du début à la fin : 4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire</u> <u>de séance :</u>	Christine ASSFELD LAMAZE
Nombre de présents :	Du début à la 2022-02-27 : 54 Présents. De la 2022-02-28 à la fin : 53 Présents.
Nombre de votants :	Du début à la fin : 63 VOTANTS

Depuis l'approbation du PLU de Toul en date du 6 décembre 2007, plusieurs procédures d'évolution ont eu lieu, une modification simplifiée approuvée le 27 juin 2019 et deux déclarations de projet approuvées le 20 février 2020. Une nouvelle évolution mineure concernant le règlement écrit s'impose.

En effet, dans le cadre d'un projet de rénovation d'un logement dans le centre ancien, le règlement du PLU doit évoluer pour permettre la réalisation de ce projet. Un arrêté prescrivant cette procédure de modification simplifiée a été pris le 18 mars 2022.

## Mise à disposition du dossier de modification simplifiée au public :

Le projet de modification simplifiée, accompagné de l'exposé de ses motifs et le cas échéant des avis émis par les personnes publiques associées, sera mis à disposition du public en Mairie de Toul et au siège de la CC2T pendant un mois aux jours et heures habituels d'ouverture, pour permettre audit public de formuler ses observations sur un registre.

Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, sera affiché en Mairie de Toul et à la CCT2 au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition. Il sera en outre publié dans un journal local diffusé dans le département.

A l'issue de la mise à disposition, le Président en présentera le bilan devant le Conseil Communautaire, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

## Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Toul au public
- Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de ce dispositif

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président, Fabrice CHARTREUX